

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2023-2024

Présenté par le bureau à l'AD statutaire du 20 juin 2024

**Cartel intersyndical du personnel de l'État
et du secteur subventionné**

14, blvd Georges-Favon • 1204 Genève • info@cartel-ge.ch • www.cartel-ge.ch

Bureau : bureau@cartel-ge.ch
Présidence : Geneviève Preti (SIT)
Trésorier : Gabriel Thullen
Membres : Francesca Marchesini (SPG)

Secrétaire administratif

Jean-René Hulmann



*Manifestation du 14 décembre 2024 devant le Grand Conseil –
Honte au Conseil d'Etat et au GC pour l'ensemble de leurs actions 2023-2024
à l'encontre du personnel de l'Etat et du secteur subventionné !*

Edito de la présidence du Cartel intersyndical

Nouvelle législature, nouvelles attaques, et luttes gagnantes !

Cette année aura vu l'arrivée d'une nouvelle législature à majorité de droite. Après avoir remis en question le salaire minimum au niveau fédéral, aussitôt élu, la députation de droite majoritaire vote une disposition de suppression des usages de la petite enfance qui précarise les salaires des employées majoritairement féminine. Juste après le 14 juin, joli message !

Alors mauvaise nouvelle ? Oui, mais le travail syndical ne s'arrête pas aux majorités parlementaires. D'autant qu'elles peuvent être fluctuantes, selon les sujets traités. Et la suite de cette dernière année nous montre **qu'il y a lieu de continuer les combats car ils sont gagnants** sur d'autres plans.

Référendums – bis repetita

Nous avons ainsi tour à tour lancé ou participé à lancer des référendums, soutenus des comités référendaires dont certains ont connu un beau succès : ainsi, le référendum contre la suppression des usages de la petite enfance a recueilli un nombre impressionnant de signatures, plus de 10'000, tout comme le référendum contre le raccourcissement de la formation pour l'enseignement dans le primaire.

Notre employeur : nous, le Conseil d'Etat et la députation....

Par ailleurs, le travail du Cartel s'étend également en communications, auditions, rencontres ou lettres auprès du Conseil d'Etat et du Grand Conseil. Ainsi, les lois « corsets » qui restreignent fortement les moyens pour la fonction publique, contre lesquelles le Cartel s'est exprimé et contre lesquelles même le Conseil d'Etat s'oppose, sont reparties dans les « oubliettes » des travaux parlementaires. De même, la loi sur la refonte de la LPAC vient d'être retirée des travaux parlementaires par le Conseil d'Etat : le Cartel s'est exprimé à de nombreuses reprises, auprès du Conseil d'Etat et des députés, pour des amendements à y apporter. En effet, cette loi, sous couvert d'instaurer la confiance et l'agilité, simplifiait notamment les licenciements et supprimait l'obligation de reclassement...Drôle de manière d'instiller la confiance au sein du personnel ! Mais bien sûr, il faudra rester attentif à la suite, si un nouveau Projet de Loi est déposé. Tous ces efforts se poursuivent, à l'heure de l'écriture de ce mot, pour notamment contrer les Projets de Lois sur la hausse des cotisations dans les caisses de pension. Tant que possible la communication s'étend aux médias, afin d'informer la population des risques qui pèsent sur la qualité de ses prestations.

Mobilisations : toujours gagnantes !

Au niveau des mobilisations, celles de l'automne 2022 ont maintenu la pression sur les député-e-s : nous avons pu au moins maintenir l'indexation à 1%, l'annuité 2024 et éviter la suppression totale des nouveaux postes demandés par le Conseil d'Etat. En février 2024, les collègues des Cycles d'Orientations (secondaire I) ont montré une force exemplaire en menant des grèves extrêmement bien suivies contre l'augmentation de leur temps de travail devant les élèves. Des négociations qui avaient été refusées auparavant ont ainsi pu être ouvertes.

Attaques sur nos droits syndicaux

Ces luttes ont mis en lumière les tentatives d'amoindrir nos droits syndicaux. A cet égard, le Cartel n'est pas exempté des soucis également exprimés par d'autres organismes militants. Afin de défendre le droit de manifester, le Cartel a ainsi décidé de contester une amende infligée à titre personnel à notre secrétaire syndical pour le passage du Mt-Blanc

en force en octobre 2022, alors que ce passage avait été interdit par Mauro Poggia, conseiller d'Etat. Par ailleurs, le Cartel a contesté auprès du Conseil d'Etat les réquisitions de personnel enseignant faites pendant les grèves du CO pour assurer les « Evacom ». Cette lettre a été rédigée et co-signée par des organisations syndicales de la fonction publique romande, également inquiètes de ces atteintes au droit de grève.

Renouvellement – nouveau souffle

En interne, le Cartel doit retrouver un nouveau souffle : après quelques départs, le bureau et le comité doivent se renouveler. Nous sommes cependant heureux de constater que de jeunes forces arrivent petit à petit dans ces instances. Bienvenues à elles !

Ainsi, je remercie vivement pour leur participation les membres du comité du Cartel, ainsi que mes collègues du bureau, Francesca Marchesini et Françoise Weber.

Merci Françoise

Françoise Weber a quitté le Cartel pour jouir d'une retraite bien méritée. Elle a jusqu'au bout défendu les conditions de travail dans la fonction publique avec des compétences et une énergie incroyable. Qu'elle soit ici tout particulièrement remerciée !

Budgets 2024 et comptes 2023

Une délégation du Conseil d'Etat rencontre Mme Fontanet en juillet 2023 pour échanger sur le budget de l'Etat en préparation. Si elle confirme que l'annuité 2024 sera payée, elle annonce faire dépendre l'octroi de l'entier de l'indexation des prévisions fiscales. Elle n'est pas certaine que les nouveaux postes proposés par le Conseil d'Etat vont passer la rampe du Grand Conseil. Le Cartel revendique une indexation de 5% pour compenser l'augmentation générale du coût de la vie et en particulier des coûts de la santé.

Le Conseil d'Etat présente son budget 2024 le 14 septembre 2023.

Le Cartel organise, le même jour, un point de presse pour dénoncer un projet qui ne prévoit pas d'indexer les salaires de la fonction publique (0%) et d'un manque de nouveaux postes. Le Cartel présente plusieurs exemples concrets où les postes manquent (service pénitentiaire, personnel administratif dans les établissements scolaires, service de protection des mineurs etc.). Le Cartel dénonce également un manque de moyens importants pour la mise en œuvre rapide d'un plan canicule.

Suite à la présentation de ce projet de budget, le Cartel décide d'organiser une AD qui vote à l'unanimité moins une voix l'exigence d'une indexation de 5% des salaires, la convocation d'une Assemblée du personnel pour le 19 octobre 2023 et mandate le comité Cartel d'organiser et mettre en œuvre toute action de lutte utile en appui à cette revendication.

Le 9 octobre, la délégation du Conseil d'Etat nous annonce rejeter notre revendication d'une augmentation des salaires de 5% mais ne ferme pas totalement la porte à l'octroi d'une indexation partielle ou d'une éventuelle prime unique suivant l'évolution des prévisions de rentrée fiscales.

Le 12 octobre 2023, neuf coordinations romandes de défense du personnel des services publics et parapublics issues de quatre cantons publient un communiqué de presse commun qui appelle à une mobilisation unitaire romande pour exiger une hausse de 5% des salaires et des rentes.

L'Assemblée du personnel du 19 octobre 2023 qui se tient au Palladium devant environ 150 personnes décide, en l'absence totale d'avancées sur nos revendications d'un mouvement de grève d'une demi-journée pour le mardi 14 novembre avec tenue d'une nouvelle

Assemblée du personnel à 16h30 et d'une manifestation dès 17h30 avec arrivée sur la Treille. L'Assemblée du personnel fait le constat que le Conseil d'Etat fait beaucoup trop dépendre son respect des mécanismes salariaux des rentrées budgétaires prévues. Le personnel ne peut pas continuer d'être une simple variable d'ajustement.

Le 8 novembre, le Conseil d'Etat annonce l'octroi d'une indexation de 1% alors qu'une étude de l'UBS anticipe une indexation moyenne de 1.9% pour le secteur privé et de 2.2% pour le secteur public. Les nouvelles rentrées fiscales annoncées ce même jour lui permettraient, tout en restant dans le cadre du frein à l'endettement, d'octroyer au minimum une compensation du renchérissement de 2%. Le Cartel confirme donc la demi-journée de grève ainsi que la manifestation agendées pour le 14 novembre et appelle à une large mobilisation. La commission des finances refuse d'auditionner le Cartel sur ce projet de budget 2024.

L'Assemblée du personnel du 14 novembre forte de près de 500 personnes confirme son exigence d'une indexation de 5% des salaires, des rentes et des minima sociaux ainsi qu'une dotation en postes correspondant aux besoins de la population et décide, face à la non-entrée en matière de l'employeur de reconduire son mouvement de grève pour le jeudi 23 novembre 2023. Près de 1500 personnes participent à la manifestation qui suit.



L'Etat de Genève est le canton qui accorde l'indexation la plus basse de tous les cantons romands à son personnel (rassemblement du 23 novembre devant le GC).

L'AD qui se réunit le 23 novembre confirme la colère de la fonction publique et décide de poursuivre la mobilisation par une nouvelle grève d'une demi-journée suivie d'une manifestation le 5 décembre.

Les propositions du Conseil d'Etat sont insuffisantes mais la commission des finances du Grand Conseil péjore encore plus la situation. Elle propose de biffer 150 des 356 nouveaux postes prévus par le Conseil d'Etat dont 70 postes d'enseignant-es destinés à simplement accompagner l'augmentation de l'effectif des classes. Du propre aveu du Conseil d'Etat, les coupes (postes et subventions) proposées par la commission et que le Grand Conseil va voter le 14 décembre 2023 font fi des besoins de la population.

Le 29 novembre le Conseil d'Etat présente son plan financier quadriennal 2024-2027 qui, afin de financer son plan et en particulier des baisses d'impôt, prévoit de péjorer fortement la fonction publique par la mise en œuvre des trois mesures suivantes : 1. Suspension des annuités 2025 et 2027 ; 2. Augmentation de la cotisation LPP des trois caisses de prévoyance de l'Etat (CPEG, police et TPG) pour les nouvelles personnes engagées ; 3. Zéro indexation pour les quatre prochaines années. Pour la période 2024-2027 le Conseil d'Etat s'apprête ainsi à ponctionner les revenus de la fonction publique de près de 500 millions !

Le mouvement de grève est reconduit le 5 décembre 2023.

Ce sont à nouveau près de 500 personnes qui se réunissent au Palladium ce 5 décembre et votent à l'unanimité une résolution qui exige de mettre fin aux attaques tous azimuts contre la fonction publique et les services publics.

Le rassemblement du 14 décembre 2023 devant le Grand Conseil montre que le mouvement de colère ne faiblit pas.



Nombre de grévistes par département

		14.11.23 dès 13h30	23.11.23 dès 15h00	5.12.23 dès 13h30
CHA	Chancellerie d'Etat	1	1	0
DCS	Département de la cohésion sociale	10	4	3
DEE	Département de l'économie et de l'emploi	4	4	5
DF	Département des finances	12	14	15
DIN	Département des institutions et du numérique	44	37	143
DIP	Département de l'instruction publique	1447	794	1146
	dont enseignement primaire	584	216	458
	dont enseignement cycle d'orientation	362	319	382
	dont enseignement secondaire II	314	159	204
DSM	Département de la santé et des mobilités	16	10	7
DT	Département du territoire	26	16	16
	Total	1560	880	1335

Le budget 2024 est finalement adopté par le Grand Conseil en décembre 2023 dans sa version amendée par la commission des finances du Grand Conseil.

Le 15 janvier 2024, [le Cartel publie une info-lettre](#) qui répertorie de façon exhaustive tous les défis que la fonction publique genevoise aura à relever en 2024 ... et c'est inquiétant.

Le 21 mars, le Conseil d'Etat présente les comptes 2023 du canton qui une nouvelle fois sont fortement bénéficiaires et présentent un excédent de 1.4 milliard. Ainsi année après année, des budgets hypothétiquement déficitaires justifient de péjorer sensiblement la qualité des services publics et les conditions de travail du personnel de l'Etat et des secteurs subventionnés pour au final aboutir à des comptes tout aussi fortement bénéficiaires qui deviennent la justification première pour faire voter des baisses d'impôt généralisés.

Le Cartel revendique l'ouverture immédiate des postes prévus au budget 2024 mais biffés par le Grand Conseil, la pleine compensation du renchérissement pour le personnel, la suppression des projets de loi sur l'augmentation des cotisations des caisses de prévoyance de la CPEG, de la police et des TPG.

Une assemblée du personnel est organisée le 16 avril [pour dénoncer cette situation et poser les revendications du Cartel](#) et tout particulièrement dénoncer la hausse des cotisations de nos caisses de pensions. [Une résolution, adressée au Conseil d'Etat, est votée à cette occasion.](#)

Le Cartel envoie, le 17 mai 2024, une lettre à la présidence du Conseil d'Etat afin d'exiger le respect des mécanismes salariaux en regard de la situation financière très confortable du canton et demander une révision rapide du Plan financier quadriennal.

Une pluie de projets de loi et autant d'attaques contre les prestations publiques et la fonction publique

PL 12789 Passage du droit d'octroyer l'annuité du GC au CE : Le projet est très rapidement présenté puis voté par le Grand Conseil sans aucune consultation du Cartel. Le comité débat de l'opportunité de lancer un référendum contre ce PL. Le sujet est très technique et au final l'annuité n'est pas abandonnée même si elle pourrait être remise en question chaque année par le seul Conseil d'Etat (*jusqu'ici le CE faisait assez régulièrement la proposition de ne pas verser l'annuité mais était tout aussi régulièrement retoqué par le GC*).

Le comité arrive à la conclusion que si une récolte de signatures pourrait être envisagée en s'appuyant principalement sur le personnel de l'Etat, la campagne s'avérerait très difficile. Le Cartel renonce dans ces conditions à lancer un référendum.

PL 12868 Plus de souplesse dans la gestion des ressources humaines (modification de la LPAC) : Dans le cadre du traitement accéléré des objets touchant le personnel de l'Etat, un projet de PL du Centre est traité en urgence et voté par le Grand Conseil. Le comité débat de l'opportunité de lancer un référendum contre ce PL qui reprend les points importants et litigieux du PL LPAC du Conseil d'Etat que le Cartel combat depuis près de trois ans.

Le Cartel hésite tout de même à lancer un référendum contre un objet à nouveau technique et ne touchant que le personnel de l'Etat mais comme le MCG se lance le Cartel ne peut rester en retrait et annonce le lancement d'un référendum le 12 février 2024. Les arguments sont les suivants : NON aux conventions de départ secrètes, NON au déni de justice de la non-réintégration en cas de licenciement abusif, protection des fonctionnaires intègres et NON aux arrangements qui cachent des dysfonctionnements.

Le 13 mars 2024 le Cartel annonce que, malgré le bon résultat quant au nombre des signatures récoltées (4800 signatures), le référendum échoue de peu. L'objet n'était pas simple à expliquer. Le nombre des signatures récoltées est tout de même important et aurait été suffisant si les nouvelles règles votées par le peuple le 3 mars avait déjà été applicables. Le Cartel va continuer à se battre afin que les nouvelles réglementations soient appliquées avec discernement et que le maximum soit entrepris par les administrations pour reclasser les personnes en situation difficiles au lieu de simplement les licencier. Le comité du Cartel analyse les raisons de cet échec et propose quelques mesures à mettre en œuvre pour les prochaines récoltes :

- Le référendum contre les licenciements abusifs était très technique et ne concernait directement que les fonctionnaires d'où des difficultés plus grandes à l'expliquer et à le faire signer ; la différence avec le référendum de la SPG était flagrante ;
- Dans les quartiers populaires le discours pro-fonctionnaires a beaucoup de mal à passer ;
- Placer simplement des feuilles de signatures dans les bacs du personnel ne suffit pas, il faut aller chercher chaque signature une à une ;
- L'objectif de sensibiliser le personnel de l'Etat avec le lancement de la pétition LPAC n'a pas réellement fonctionné ;
- Les retours du PS, du SIT et de la SPG montrent que l'envoi aux membres d'une feuille de signatures par voie postale préaffranchie où la personne n'a plus qu'à la signer et la renvoyer est très payante ; un retour de près de 50% a pu être constaté ;

- Il faut identifier les lieux à forte concentration de personnel de l'administration publique où on pourrait sans problème récolter un maximum de signatures.

PL 11926 Passage de quatre à trois ans de la durée de formation du personnel enseignant du primaire : Encore un vieux PL sorti de nulle part qui est voté dans l'urgence sans débat et sans consultation par le Grand Conseil. La SPG lance un référendum en février 2024 et s'engage résolument dans la récolte de signatures. Le Cartel soutient à l'unanimité le référendum.

Le 20 mars, la SPG et ses partenaires déposent le référendum muni du chiffre impressionnant de 11053 signatures. La mobilisation a été extraordinaire et l'engagement du personnel enseignant exemplaire.

La votation sur cet objet est agendée pour le 22 septembre et le Cartel s'est d'ores et déjà engagé à participer activement à cette campagne. Une contribution de CHF 1'000 a été décidée par le comité du Cartel.

PL 12574 et PL 12575 Maîtrise des charges et maîtrise des engagements : Ces deux vieux PL sont remis d'actualité par la nouvelle majorité de droite du Grand Conseil. Ces deux lois, dénommées « lois corsets » représentent un réel danger pour le fonctionnement de la fonction publique et l'AD Cartel du 23 novembre 2023 décide à l'unanimité de lancer deux référendums en cas de vote de ces lois par les GC.

Le vote est plusieurs fois agendé puis repoussé par le Grand Conseil. Un comité référendaire est mis sur pied par le parti socialiste et le Cartel s'engage à y prendre part avec force. Les deux lois sont finalement renvoyées en commission et le Cartel est auditionné le 7 février 2024.

Devant l'imminence du vote de ces lois par le Grand Conseil et afin de récolter un maximum de signatures, le comité Cartel vote un budget de CHF 2500 pour financer l'envoi par les organisations membres du Cartel de carte préimprimées et préaffranchies à leurs membres. L'expérience montre qu'avec de tels envois les retours sont très bons.

Pas d'autres nouvelles de deux projets de lois pour l'instant...

PL 13402 Baisse d'impôt pour les personnes physiques : Le PL demandant une baisse d'impôt des personnes physiques déposé par les partis de droite du GC est encore accentué par le Conseil d'Etat et voté par le Grand Conseil en avril 2024. Le GC vote à une majorité des 2/3 un référendum obligatoire pour ce projet qui sera très probablement soumis au peuple en novembre 2024 pour une mise en œuvre dès 2025. Le Cartel s'associe à la plate-forme des partis politiques pour une justice fiscale afin de combattre ce projet qui prévoit une diminution de CHF 434 millions (326 millions pour le canton et 108 pour les communes) des rentrées fiscales. Le comité du Cartel vote un engagement financier de CHF 1000 pour soutenir cette campagne et va mettre en œuvre divers actions pour sensibiliser le personnel de l'Etat sur les conséquences importantes que ces baisses de rentrées fiscales auraient sur les prestations de l'Etat et les conditions de travail du personnel.

Caisses de prévoyance de l'Etat (CPEG, police, TPG) Hausse des cotisations 2^{ème} pilier

En septembre 2023, la coordination des retraité·es du SSP et l'AVIVO demande l'appui du Cartel pour exiger une indexation des retraites (CPEG et police). Le Cartel soutient la démarche mais fait remarquer qu'une augmentation des rentes de la CPEG auraient des conséquences négatives directes pour le personnel actif qui a déjà perdu de nombreux

avantages ces dernières années. Afin d'atténuer cette réelle perte du pouvoir d'achat, le Cartel s'engage à soutenir activement l'initiative pour l'octroi d'une 13^e rente AVS.

Lors d'une élection partielle au comité de la CPEG, le Cartel présente en dernière minute la candidature de Martin Damary (SSP) pour remplacer Jacque Folly (retraite). C'est finalement Kustim Reka, membre de l'Union des cadres de l'administration, qui est élu.

Le Conseil d'Etat après avoir annoncé une hausse des cotisations dans son plan quadriennal avance au pas de charge et dépose en avril 2024 trois projet de loi pour augmenter les cotisations employé·es dans les trois caisses de prévoyance de l'Etat (PL13480, PL13481 et PL13484).

Une assemblée des délégué·es de la CPEG se réunit le 25 mars 2024 et rejette à 98.4% ce projet de loi.

Le Cartel met en place une stratégie pour contrer ces PL et obtenir leur rejet :

- Rencontre avec les partis représentés au Grand Conseil pour leur présenter notre position vis-à-vis de ces projets
- Rédaction [d'un argumentaire complet](#)
- Demander d'être auditionné conjointement (CPEG, police et TPG) par la commission des finances
- Organisation d'Assemblées du personnel de mobilisation
- Renoncer au lancement d'une pétition pour mieux se préparer à lancer des référendums le cas échéant
- Organiser un accueil « salami » de la députation du Grand en Conseil fin août 2024.

Statut du personnel de l'Etat – PL LPAC

Afin de montrer le mécontentement du personnel vis-à-vis du PL LPAC 13159 en discussion depuis 2021, le Cartel lance une pétition afin d'informer le personnel et faire pression sur le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. Il s'agit, par cette pétition, de montrer la capacité du Cartel à mobiliser contre un PL dont le Cartel ne veut pas.

Des rencontres avec les partis politiques sont également organisées. Les partis rencontrés sont étonnés du dépôt de ce PL sans négociation préalable avec le Cartel.

Le traitement du projet par la commission du personnel prend du temps car du fait de la nouvelle composition de cette commission, de nouvelles auditions sont organisées. Le Cartel est, à sa demande, à nouveau auditionné par la commission le 1^{er} décembre 2023 et peut, à cette occasion, présenter une série d'amendements à ce projet de loi.

Le 7 décembre, le Cartel dépose devant le Grand Conseil et le Conseil d'Etat [sa pétition munie de 2230 signatures](#) contre le projet de loi 13179 LPAC. La pétition exige le retrait du projet de loi et fait des propositions concrètes à l'adresse de la commission du personnel du Grand Conseil.

Le Cartel est auditionné le 11 mars par la commission des pétitions à propos de la pétition déposée en décembre 2023.

En juin 2024 le Cartel apprend, par une voie détournée, que le Conseil d'Etat a retiré ce PL sans aucune explication et en avoir informé le Cartel.

Mouvements de grève au cycle (FAMCO)

Suite au vote imminent d'un PL du PLR qui veut ajouter 6 heures d'enseignement aux enseignant·es du cycle ainsi qu'à une proposition alternative du Conseil d'Etat d'un ajout de 2 heures d'enseignement, la FAMCO lance un mouvement de grève d'une semaine entre 5 et le 9 février 2024 ainsi qu'un rassemblement le 1^{er} février devant le GC. La conseillère d'Etat en charge du DIP est surprise par la précocité de cette mobilisation mais justifie cette position du Conseil d'Etat sur les deux heures en plus pour des raisons d'économie.

Le bilan de la manifestation et de la participation du personnel enseignant à la grève est très bon. Suite à l'ouverture de négociations avec la conseillère d'Etat, la grève est suspendue dès le mercredi soir.

Un nouveau rassemblement a lieu le 29 février 2024 devant le GC et les deux PL ne sont finalement pas votés par le GC mais restent à l'agenda du GC.

G'Evolve – nouveau système d'évaluation et de rémunération du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

Des rencontres entre le bureau du Cartel, élargi aux personnes intéressées, sont organisées tout au long de l'année avec les représentant·es du Cartel au sein de la commission paritaire afin d'assurer le suivi de l'avancée des travaux du projet G'Evolve.

Le Cartel organise une demi-journée syndicale le 10 janvier 2024 afin de permettre aux personnes intéressées de prendre connaissance de l'état d'avancement du projet G'Evolve et adresser des recommandations à l'adresse de l'AD du Cartel qui aura à se déterminer sur les critères d'évaluation des fonctions et leur pondération à prendre en compte par le projet.

L'Assemblée des délégué·es du 15 mars 2024 prend position sur une pondération des critères d'évaluation des fonctions que les délégué·es du Cartel vont défendre au sein de la commission paritaire.

Une information, sous la forme d'une info-lettre, est envoyée au personnel en avril 2024 afin de tenir le personnel au courant de l'avancée des travaux et la volonté de nos représentant·es de défendre la pénibilité et les compétences relationnelles dans le cadre des travaux du projet G'Evolve.

Droit de grève et service minimum

Le comité approuve un budget entre CHF 2000 et 3000 pour commander au bureau d'avocat Praplan-Bruchez un avis de droit sur le service minimum en cas de grève. Un tel avis avait déjà été réalisé il y a quelques années par ce même bureau et une remise à jour est nécessaire. Une comparaison avec les règles en vigueur dans les autres cantons romands est également attendue.

Grève féministe du 14 juin 2023 et cahier de revendications du Cartel

En septembre 2023, la délégation RH du Conseil d'Etat accepte d'engager des négociations à propos du cahier de revendications élaboré par le Cartel suite à la grève féministe du 14 juin 2023.

Le groupe de négociation du Cartel fixe ses priorités pour la négociation soit : réduction du temps de travail, prioriser le cahier de revendications, une meilleure protection pour les victimes de harcèlement en lien avec le groupe de confiance.

Une première séance de négociation a lieu en octobre 2023. La délégation présente à cette occasion un bilan de ses propres actions.

A la demande de la délégation du Cartel une première information sur les avancées des négociations est publiée le 8 mars 2024 à l'occasion de la journée internationale du droit de femmes [pour annoncer les premières avancées obtenues.](#)

Droit de manifester – Coordination pour le droit de manifester (CGDM)

Le Cartel constate que le comité Cartel ne s'est jamais prononcé formellement sur une adhésion à la Coordination pour le droit de manifester, association créé en 2021.

Après un large échange de vue entre les organisations membres du Cartel, il s'avère que les syndicats de police s'opposent résolument à une adhésion à la CGDM. Devant cette opposition ferme et afin de ne pas diviser le Cartel, la présidence décide de renoncer à cette adhésion tout en encourageant vivement les organisations membres du Cartel qui le désirent d'y adhérer de manière individuelle.

Le secrétaire du Cartel ayant été condamné pour infraction à la loi genevoise sur les manifestations (passage non autorisé par le Pt du Mt-Blanc d'une manifestation du Cartel le 12 octobre 2022), une audience devant le tribunal a lieu le 29 mai 2024. Au final, le secrétaire du Cartel est déclaré coupable d'une infraction à loi sur les manifestations mais il est exempté de toute peine. Les frais d'avocat restent ainsi à la charge du Cartel. Le comité Cartel, sur proposition de l'avocat Me Olivier Peter, décide de poursuivre la procédure avec l'objectif d'un acquittement complet qui permettrait au Cartel de récupérer les frais d'avocat. Les frais d'avocat pour l'ensemble de la procédure devraient s'élever à environ CHF 5'500 CHF.

Demi-journée de formation « comment mobiliser »

Le Cartel met sur pied, le 31 août 2023, une demi-journée syndicale sur le thème « comme mieux mobiliser ? ». La demi-journée s'avère fructueuse en particulier grâce à l'apport de personnes extérieures au Cartel. L'idée de former des réseaux d'ambassadeurs au sein des différents établissements/services/écoles/etc. a été avancée. Le Cartel étant une faitière, elle a peu de contact avec les bases. Ce serait donc aux organisations membres du Cartel de mettre en œuvre de tels réseaux d'ambassadeurs·trices. A également été retenu, la nécessité de tenir au courant régulièrement le personnel du suivi des négociations menées par le Cartel.

Renouvellement des commissions avec participation du Cartel

Commission Santé et Sécurité au Travail (COSST) : Patrick FLURY (UFAC), Mathias RENTSCH (UPCP) et Alain DE FELICE (SSP) sont reconduits pour la période 2023-2028 comme représentants du personnel au sein de la Commission Santé Sécurité au Travail.

Commission paritaire du statut (RPAC B 5.05.01) : Sur proposition du Cartel intersyndical les personnes suivantes sont reconduites comme représentantes du personnel au sein de la commission paritaire du statut B 5.05.01 pour la période 2023-2028 : Nathaliya BAUME (SSP), Michel VALBONESI (SSP), Antonella DEL BON (SSP), Romain BAUQUIS (SIT), Alexandre MATUSEWICZ (SIT), Patrick FLURY (UFAC) et Philippe COMTE (UPCSP).

Commission paritaire pénibilité : La représentation du personnel au sein de la commission paritaire pénibilité a été renouvelé en décembre 2023. Ont été désignés pour le Cartel : Sophie GRANDI (SIT), Sandra FROIDEVAUX (SIT), Olivier BAUD (SSP) et Veren RAMONI (UPCP).

Commission paritaire des HUG : Les membres de cette commission ont également été renouvelés et les représentant-es du personnel affilié-es au Cartel seront les suivants pour la prochaine législature : Sophie GRANDI (SIT), Laurence SCHNEIDER HARDY (SIT), Mercedes RODRIGUEZ (SIT), Maria-José MARTINEZ-LAGO (SSP), Maryitt KRAHENBUHL (SSP), André KOLLER (SSP), Ottilia TOTH (SSP).

Prises de position du Cartel – votations

Votations du 3 mars 2024

Le Cartel s'engage au sein du comité cantonal pour une 13^{ème} rentes AVS et contribue à son financement à hauteur de CHF 500.

Le Cartel dépose une prise de position pour les quatre objets suivants et se réjouit du fait que tous ses mots d'ordres ont été suivis par la population.

1. Initiative fédérale de l'Union Syndicale Suisse : OUI pour une 13^{ème} rente AVS. Le Cartel s'est battu durant l'automne 2023 pour l'indexation des salaires et des rentes, cette 13^{ème} rente AVS est la réponse adéquate à la perte de pouvoir d'achat subie ces trois dernières années par les personnes à la retraite.
2. Initiative fédérale des Jeunes Libéraux-Radicaux : NON à une augmentation de l'âge de la retraite à 66 ans. Le Cartel rejette une solution irréaliste et antisociale pour la prévoyance vieillesse.
3. OUI à la Loi constitutionnelle modifiant la constitution genevoise « Pour la suspension des délais référendaires à Pâques »
4. OUI à la Loi constitutionnelle pour une diminution du nombre des signatures à récolter pour les référendums et les initiatives aux niveaux cantonal et communal

Votations du 9 juin 2024

Référendum « personnel petite enfance » : le Cartel participe à la récolte de signatures, à la campagne de votation avec une participation financière de CHF 500 et se réjouit de son rejet par le peuple. Les salaires du personnel des crèches privées sont ainsi préservés.

Le Cartel dépose une prise de position pour l'objet suivant.

- NON À LA MODIFICATION DE LA LOI SUR L'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE : Il s'agit d'une attaque sur les conditions de travail d'un personnel essentiellement féminin qui dégrade les conditions de travail du personnel (sous-enchère salariale) et les conditions d'accueil des enfants. La mesure ne favorise pas la création de places d'accueil supplémentaires et n'a aucune influence sur les tarifs.



Divers

Motion 2575 : Demande d'une décharge pour la présidence du Cartel

Le Cartel est auditionné le 15 mars 2024 sur cette motion par la commission du personnel. Le Cartel défend l'argument principal qu'une décharge de 50% est un minimum si l'Etat veut pouvoir avoir un partenaire fiable à disposition pour discuter des nombreux points à traiter entre l'Etat et le Cartel.

Rencontres des coordinations romandes des services publics

Sur proposition et impulsion de Geneviève Preti, présidente, des rencontres (vidéoconférence) entre les coordinations romandes de défenses des fonctions publiques cantonales sont organisées tout au long de l'année. L'idée est de rétablir un contact entre ces coordinations avec l'objectif de mettre sur pied des actions communes. Les rencontres permettent de dégager une forte convergence de vue pour la défense du pouvoir d'achat.

Lancement d'une pétition « Pour le droit à un congé prénatal dans les secteurs publics et subventionnés »

En mars 2024, le Cartel s'associe à diverses autres organisations (SSP, SIT, SEV-TPG, Collectif genevois grève féministe, CGAS) pour lancer une pétition « Pour le droit à un congé prénatal dans les secteurs publics et subventionnés ». Ce congé prénatal d'au moins 4 semaines doit s'ajouter au congé maternité de 20 semaines. La pétition est déposée le 17 juin munie de près de 1500 signatures.

Groupe de confiance

Le Cartel est, depuis plus années, mécontent du fonctionnement de ce groupe et du peu de résultats qu'il obtient. Une délégation du Cartel rencontre, le 24 août 2023, la direction de ce groupe pour échanger sur son fonctionnement et lui faire part de notre mécontentement général. Le Cartel évoque un sentiment de découragement rapporté par les personnes qui font appel au groupe de confiance. La direction du groupe rappelle que les investigations ne représentent qu'une petite facette de son activité (3%). Le comité décide, dans un premier temps faute de disponibilité pour l'instant, de demander à chaque organisation du Cartel de répertorier, compiler et documenter des cas concrets où l'intervention du groupe de confiance n'a pas suffi pour régler un cas.

Projet du Conseil d'Etat « travailler autrement »

Après plusieurs demandes adressées à la delCERH, le projet « Travailler autrement » est enfin présenté au Cartel le 17 avril et le 3 juin 2024. Le projet ayant une forte implication pour le personnel, le Cartel prévoit d'organiser fin 2024 une demi-journée syndicale.

Séances avec l'OPE sur les règles de fixation des traitements

Séance le 13 septembre 2023 avec l'OPE. La demande du Cartel est « comment éviter l'arbitraire dans ce processus de fixation des traitements ». Il faut continuer d'exiger une plus grande transparence de ces processus.

Plan de lutte contre l'absence

Le Cartel exige formellement d'être consulté et intégré à la mise en œuvre du projet « Plan d'absence par l'Etat » développé par l'OPE. Un groupe d'accompagnement avec participation du Cartel est mis en place. Il est prévu que le groupe se réunisse en principe trois fois par année pour suivre et discuter de l'avancement du projet.

Plan canicule

Le 11 septembre 2023, le Cartel demande au Conseil d'Etat la mise en place d'un plan canicule. Les représentantes de la delRH répondent qu'un plan va être élaboré pour une mise en œuvre en 2024. Comme rien n'est annoncé, le Cartel réitère sa demande en juin 2024.

Interne

Composition du bureau : La composition du bureau du Cartel est renouvelée le 15 juin 2023 pour une année dans la composition suivante : Geneviève Preti, présidente (au bénéfice d'une décharge de 30% octroyée par les HUG), Françoise Weber et Francesca Marchesini, secrétaires et Gabriel Thullen, trésorier. Françoise Weber prend une retraite bien méritée et quitte le bureau du Cartel le 31 mars 2024. Elle reste à disposition jusqu'à fin juin 2024 pour clore quelques dossiers et assurer leur transmission.

Refonte du site internet du Cartel : Le site du Cartel est entièrement renouvelé afin de clarifier les différentes rubriques et en faire une mémoire active des actions et prises de position du Cartel.

Secrétariat : le secrétaire actuel du Cartel (Jean-René Hulmann) va prendre sa retraite le 15 août 2024. Des démarches sont entreprises par le bureau du Cartel dès mars 2024 afin d'engager une personne pour le remplacer dès la rentrée 2024-2025. Après un long processus, c'est la candidature de Balmain BADEL qui a été retenue et il sera engagé à 30% dès le 1^{er} septembre 2024. Une convention d'engagement a été signée avec la CGAS qui prendra donc en charge la gestion administrative de cet engagement et de son suivi. Cet engagement et la validation de la convention sont approuvés par la très grande majorité du comité et des organisations membres du Cartel.

Info-lettres du Cartel en 2023-2024 : Le Cartel a, sur l'ensemble de l'année 2023-2024, envoyé **20 infolettres** à l'ensemble du personnel de la fonction publique et du secteur subventionné (HUG, IMAD).

13 juin 2023	Programme de la journée de grève féministe du 14 juin 2023
23 juin 2023	Information sur le projet du Conseil d'Etat de refonte de la LPAC et revendications du Cartel pour 2023-2028
20 septembre 2023	Projet de budget 2024 de l'Etat de GE: pas d'indexation et postes au rabais ; un projet qui ne répond ni à la baisse du pouvoir d'achat ni au manque de postes.
9 octobre 2023	Projet de budget 2024 de l'Etat de GE: Assemblée du personnel le jeudi 19 octobre à 20h00 au Palladium. Attention votre pouvoir d'achat est à nouveau attaqué !
30 octobre 2023	Résolution du 19 octobre 2023 : l'Assemblée du personnel, en l'absence d'avancées sur nos revendications appelle à faire grève le mardi 14 novembre 2023 pour une demi-journée.
8 novembre 2023	Indexation : la proposition du Conseil d'Etat (+1%) est totalement insuffisante. La grève et la manifestation du 14 novembre sont maintenues.
13 novembre 2023	Mobilisons-nous : grève et manifestation le 14 novembre. A ce jour, seul 1% d'indexation est prévu par l'Etat de Genève, c'est insuffisant !
16 novembre 2023	La mobilisation continue ! L'Assemblée du personnel, forte de plus de 500 personnes, a décidé de reconduire le mouvement de grève et de confirmer ses exigences. Le jeudi 23 novembre, grève dès 15h00.

- 21 novembre 2023 La mobilisation doit continuer, il y a danger. Budget 2024: indexation des salaires, des rentes et vote des postes. Rassemblement et grève le jeudi 23 novembre 2023.
- 28 novembre 2023 Budget 2024 : indexation insuffisante – postes au rabais – services publics en danger ! L'AD a voté à l'unanimité pour la reconduction du mouvement de grève. Le mardi 5 décembre : grève dès 13h30, manifestation à 17h30.
- 30 novembre 2023 Mesures structurelles annoncées le 29 novembre 2023. Le personnel va encore payer ! 3 raisons supplémentaires de faire grève le 5 décembre. 1. Suspension des annuités 2025 et 2027 2. Augmentation de la cotisation LPP de 9% à 11% 3. Zéro indexation pour 2024-2027
- 4 décembre 2023 Budget 2024 et autres attaques. Indexation insuffisante, postes au rabais, services publics en danger ! Reconduction du mouvement de grève. Grève et manifestation le 5 décembre 2023.
- 12 décembre 2023 Jeudi 14 décembre 2023 : rassemblement aux Canons pour le vote du budget 2024. Services publics en danger !
- 20 décembre 2023 Bonnes fêtes de fin d'année. Un grand BRAVO et MERCI à toutes les personnes qui se sont mobilisées ! 1751 grévistes le 14 novembre 2023. Encore plus de 1400 le 5 décembre, la mobilisation n'a pas faibli.
- 15 janvier 2024 Attaques contre les prestations publiques. Ce qui nous attend en 2024, le bureau du Cartel vous informe...
- 15 février 2024 [La fonction publique découpée en petits morceaux ?](#) Ensemble pour défendre : 1. les annuités ; 2. la formation ; 3. la réintégration obligatoire en cas de licenciement abusif ; 4. les subventions publiques à la santé.
- 8 mars 2024 Revendications féministes : quelques avancées pour fêter le 8 mars !
- 26 mars 2024 Assemblée du personnel le mardi 16 avril à 20h00 à la Maison de quartier du Chausse-Coq. Comptes 2023 de l'Etat de Genève : revenus mirobolants et multiples mesures d'économie maintenues sur notre dos. Il est temps de réagir, ce n'est pas à la fonction publique et de payer les baisses d'impôts !
- 24 avril 2024 Pétition pour le droit à un congé prénatal — G'Évolue, information de votre représentation au sein de la commission paritaire technique.
- 24 mai 2024 Hausses des cotisations des caisses de prévoyance, stop aux attaques contre nos caisses de prévoyance. Annonce de l'Assemblée de mobilisation pour le jeudi 20 juin 2024.

Organisations membres

AGEEP

Association genevoise des employé-e-s des écoles professionnelles •
38, avenue Louis-Bertrand • 1213 Petit-Lancy • ageep@infomaniak.ch • www.ageep.ch

FAMCO

Fédération des associations des maîtres du cycle d'orientation (Genève) •
14, bd Georges-Favon • 1204 Genève • info@famco-ge.ch • www.famco-ge.ch

FAPCEGM-HEM

Fédération des associations du personnel enseignant, administratif et technique de la confédération des écoles genevoises de musique, danse, théâtre, rythmique Jaques-Dalcroze et de la haute école de musique • bureau@fapcegm-hem.org • www.fapcegm.org

SEV-TPG

Syndicat du personnel des transports • Terreaux-du-Temple 6 • 1201 Genève •
secretariat@sevtpg.org • www.sevtpg.org

SIT

Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs • 16, rue des Chaudronniers •
case postale 3287 • 1211 Genève 3 • sit@sit-syndicat.ch • www.sit-syndicat.ch

SPG

Société pédagogique genevoise • 14, bd Georges-Favon • 1204 Genève •
spg@spg-syndicat.ch • www.spg-syndicat.ch

SPJ

Syndicat de la police judiciaire • info@spj-geneve.ch • www.spj-geneve.ch

SSP

Syndicat des services publics • 6, rue des Terreaux-du-Temples • 1201 Genève •
secretariat@sspge.ch • www.sspge.ch

UFAC

Union des fonctionnaires de l'administration cantonale • www.ufac-ge.ch

UFPG

Union des fonctionnaires de la police genevoise • Case postale 74 • 1217 Meyrin •
info@ufpg.ch • www.ufpg.ch

UNION

UNION du corps enseignant secondaire genevois • 6, rue Tour-de-Boël • 1204 Genève
secretariat@union-ge.ch • www.union-ge.ch

UPCP

Union du Personnel du Corps de Police • Route des Jeunes 12 • 1227 Carouge •
www.upcp.ch/